



Compte rendu de la « réunion technique » du 3 janvier 2022
consacrée aux travaux de la Cite Administrative .

Suite aux questions posées par les organisations syndicales lors de la commission immobilière du 15 décembre dernier, la Direction locale nous a proposé ce jour une réunion avec un représentant de la préfecture gérant ce dossier.

Le point principal concernait l'implantation de la grue pour les travaux de la tranche 2 au pied de l'algéco PC sécurité.

Le représentant de la préfecture nous a indiqué qu'il n'y avait pas de problème car la zone de chantier contournait, comme par hasard, le poste PC sécurité.

Cela ne nous a absolument pas convaincu.

La grue va être montée à compter du 4 janvier sur une durée de 2 à 4 jours en fonction de la météo. Pendant le montage de cette grue, les collègues du PC devront sortir à chaque fois qu'un morceau de la grue passera au dessus du PC. Espérons pour les collègues qu'il ne pleuvra pas....

Nous avons aussi dénoncé les conditions d'accès à ce poste, dans la boue et sans éclairage.

On nous a répondu que cela serait solutionné cette semaine par la pose de tapis et d'éclairage...
A suivre donc.

Les organisations syndicales ont posé la question de l'absence d'Inspection Préalable Commune puisqu'il y a co-activité entre les entreprises et les collègues de la DRFIP.

Le représentant de la préfecture nous a indiqué qu'il avait les accords nécessaires.

Pour nous, dans le cadre du CHS, nous avons nos experts et demandons à ce qu'ils soient saisis pour avoir leur avis.

D'autant que nous avons remarqué l'installation d'une zone de stockage délimitée par des barrières avec des logos amiante et de la rubalise. Cette zone est au pied du parking vélo entre les entrées D et E quai Jean Moulin et le passage qu'empruntent les collègues pour accéder à la cantine.

Le représentant de la préfecture nous a indiqué qu'il n'y avait pas de problème car il s'agissait d'une zone chantier. Là aussi comme par hasard...

Pour les organisations syndicales, nous souhaitons aussi avoir l'avis de l'Inspecteur Santé et sécurité au travail ainsi que de l'assistant de prévention.

Ce n'est pas comme si nous n'avions jamais eu de sujet amiante dans le département...

La direction locale va voir pour faire le nécessaire.

Nous sommes ensuite intervenus sur les points suivants :

- Le problème d'accès du parking par la fermeture de l'accès cours Clémenceau.

Nous avons demandé une réflexion sur les possibilités d'amélioration de l'accès au parking (bordures hautes et virages serrés) ainsi que la révision de la chaussée pour permettre une sortie sur la gauche quai Jean Moulin sans avoir à faire le tour de la Cité administrative.

- Le problème des urinoirs. Pour le représentant de la préfecture c'est réglementaire. En fait lors de la signature de la tranche 1, ce point n'avait pas été vu...

Et maintenant, on nous dit qu'on ne peut rien faire....

Pour nous, ce n'est qu'un problème de crédit. Vu le peu de toilettes disponibles, ces urinoirs doivent être changés. D'autant que des travaux de rénovation ne sont pas près d'être réalisés...Autant les faire maintenant que de les faire payer dans l'avenir par le CHS-CT.

- Sous l'auditorium, un parking vélo est installé sous la passerelle menant au bâtiment B. La pente est forte pour descendre ou monter un vélo.

Pour le représentant de la préfecture, ce parking n'est qu'une poche. Beaucoup d'autres places de vélos seront disponibles dans l'enceinte de la cité.

Nous avons une nouvelle fois souligné la difficulté d'accès pour les cyclistes quai Jean Moulin.

- Un problème de température dans les nouveaux locaux (bâtiment B).

La température prévue est de 19 ° pour atteindre les normes indiquées au contrat.

Il semble que cela soit un peu juste. La direction locale nous a indiqué que des ajustements étaient en cours.

Idem pour les lumières qui s'éteignent régulièrement.

Tout devrait se caler prochainement.

Nous avons reposé le sujet des poubelles et du nettoyage de la moquette. Nous avons bien compris qu'il s'agissait de faire des économies.

Le représentant de la préfecture nous a indiqué que ce n'était pas de son ressort.

Ce n'est pas celui de la société AGILE mais du Service de Gestion Commun Départemental.

Nous avons donc proposé à la direction locale de faire une réunion avec tous les participants en même temps pour pouvoir avoir une réponse.